Les services de l'État en Pays de la Loire avec vous au quotidien



Agriculture | Appui aux territoires | Culture | Entreprises, Emploi et Insertion | Environnement, Aménagement et Logement | Jeunesse et Sports | Mer et Littoral | Politique de la ville | Sécurité



Nantes, le 21 novembre 2019

Signature du plan d'action régional 2019-2020 pour l'entrepreneuriat des femmes le 21 novembre au salon des entrepreneurs

Claude d'HARCOURT,

Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique,

Mathieu DEFRESNE

Directeur Régional Bpifrance Pays de la Loire

Et l'ensemble des partenaires du plan régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAR) se sont réunis lors du salon des entrepreneurs à Nantes, ce 21 novembre pour valoriser les actions mises en œuvre en direction des créatrices et repreneuses d'entreprises.

A cette occasion, 4 nouveaux partenaires : l'ADIE, la CPME, la FRCIDFF et Initiative Pays de la Loire se sont engagés à rejoindre la dynamique de ce plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes.

Ces signatures ont été suivies de la remise des prix régionaux « entrepreneures de talents » organisée par la CMAR, signataire du PAR.







































L'ADIE, la CPME, la FRCIDFF et Initiative Pays de la Loire ont rejoint la dynamique enclenchée par les 19 partenaires déjà mobilisés dans les Pays de la Loire dans le cadre du Plan régional pour l'entrepreneuriat des femmes.

Ainsi 23 partenaires ont investi en 2019, 159 000 € de subventions , près de 4 millions d'euros de prêts d'honneur, 120 000 € de prêts à taux zéro et plus de 3,8 millions de garantie en 2019 en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

Un plan dont le budget est présenté publiquement chaque année. Un engagement avec des objectifs chiffrés.

L'État, la Région des Pays de la Loire, Bpifrance, la direction régionale de l'INSEE, la Banque de France, la direction régionale du Pôle Emploi, les Chambres consulaires régionales des Pays de la Loire, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, France Active Pays de la Loire, la Caisse d'Epargne, BNP Paribas, Harmonie Mutuelle, le Groupe Total, ADN Ouest, Femmes du Digital Ouest (FDO) et Femmes chefs d'entreprises (FCE) l'ADIE, la CPME, la FRCIDFF et Initiative Pays de la Loire, unissent leurs efforts, dans le cadre d'un Plan d'action régional (PAR), pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes.

A la fois conçu comme un moyen de développement pour les femmes et un levier pour la croissance et l'innovation, ce plan constitue une déclinaison régionale de l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes 2018-2020, signé par l'Etat, la Banque des Territoires dont la mission création/entrepreneuriat a été transférée à Bpifrance au 1er janvier 2019, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne, et s'appuie sur des constats.

En effet, si le taux d'activité des femmes dans les Pays de la Loire est l'un des meilleurs de France, leurs créations et reprises d'entreprises restent moins nombreuses que celles des hommes, et les freins au développement de leur entrepreneuriat demeurent réels :

- les projets des créatrices d'entreprises font insuffisamment appel au financement, alors même que l'investissement de départ influence grandement la pérennité de l'entreprise ;
- bien qu'ayant un niveau de diplôme plus élevé, les créatrices d'entreprises disposent globalement de moins d'expérience professionnelle que les hommes et créent plus souvent qu'eux après une période d'inactivité ;
- les femmes créatrices investissent encore peu certains secteurs d'activité. Elles sont sous-représentées dans l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation et sur-représentées dans l'enseignement, la santé et l'action sociale ;
- les femmes continuent à assumer la plus grande part des tâches domestiques (72 %) et rencontrent donc, souvent, plus de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Ce plan a pour objectif de contribuer à :

- accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, afin que celle-ci atteigne 40 % des créations d'entreprises ;
- identifier et augmenter la proportion de femmes créatrices d'entreprises innovantes ou porteuses de projets d'innovation, actuellement estimée à 10 % au niveau national ;
- promouvoir la création et/ou la reprise d'entreprises par les femmes dans tous les secteurs porteurs, notamment l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation.

Pour ce faire, les actions du plan s'articulent autour des 6 priorités suivantes :

- améliorer la connaissance statistique des femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, afin de mesurer les écarts de situation et de mettre en place des actions correctives ;
 - développer le mentorat, l'accompagnement et les réseaux de femmes entrepreneuses,
- sensibiliser les jeunes femmes et les demandeuses d'emploi à la création et à la reprise d'entreprises ;
 - promouvoir les outils financiers à la disposition des créatrices, dont la garantie égalité femmes ;
- développer des actions dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale) et auprès des jeunes ;
- valoriser l'entrepreneuriat des femmes par la communication et l'organisation de concours visant à accroître leur visibilité.

Préfecture des Pays de la Loire
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

